

Pôles France Olympiques (Programme d'excellence)

Pôle multidisciplinaire au Centre National de Cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines

Pôle disciplinaire BMX Freestyle à Montpellier

Objectif général : Excellence sportive	Performance et résultats aux Jeux Olympiques
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats sportifs annuels sur les compétitions internationales de référence - Niveau de performances sportives en situation de compétition - Suivi d'indicateurs individualisés par rapport au modèle de performance de la discipline
Coordonnateur : statut, tutelle, compétences...	1 CTN Cyclisme (50% ETP) coordonnateur 1 Entraîneur chargé de la coordination technique
Encadrement - qualification, conditions d'intervention...	<p>L'encadrement de chaque discipline est placé sous la responsabilité des coordonnateurs de filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BMX et BMX Freestyle : 1 EN (100% ETP) + 1 entraîneur salarié (100% ETP) - Piste : 2 EN (100% ETP) + 1 entraîneur salarié (100% ETP) - Analyste Performance Piste : 1 salarié + 1 stagiaire possible - Préparation physique : 1 EN (80% ETP)
Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	<p>Sont recrutés des Sportifs de Haut-Niveau en Cyclisme dont le potentiel permet de conduire au projet de performance aux Jeux Olympiques (2024, 2028, 2032)</p> <p>5 à 15 sportifs par discipline dès 17 ans Public mixte</p> <p>Hébergement au centre national (1 sportif par chambre) ou au CREPS Montpellier ou personnel à proximité. La FFC prend financièrement en charge une partie de l'hébergement. La partie restante est facturée aux sportifs ou à leurs familles.</p>
Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	<p>Vélodrome - Piste BMX – Park de standard olympique</p> <p>Salle de musculation</p> <p>Espace d'entraînement ou d'évaluation de la puissance</p> <p>Salle de massage et salle de kiné</p> <p>Espace hydro récupération</p> <p>Salle de détente</p> <p>Salles de réunions et bureaux d'entraîneurs</p> <p>Ateliers et espaces de stockage des vélos</p> <p>Zone de lavage des vélos</p>
Fonctionnement budget, partenaires, part fédérale...	<p>La structure est financée par la FFC avec une contribution du Contrat de Performance de l'ANS et des frais de participation des sportifs.</p> <p>Les entraîneurs cadres d'Etat sont rémunérés par le Ministère chargé des Sports.</p>

	Certains équipements sportifs (Park Gramont) sont mis à disposition par la collectivité territoriale propriétaire
Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	15 à 30 heures par semaine (organisation biquotidienne des entraînements) tout au long de l'année. Fermeture du Centre 4 semaines par an.
Mise en œuvre du double projet responsable, organisation, ...	<p>1 CTN (100% ETP) en charge du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC : en cours de recrutement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi individuel des sportifs et des sportives « Elite » et/ou médaillables aux JO 2020 et 2024 - Mobilisation des dispositifs et les partenariats institutionnels pour offrir un large éventail de services à ces sportifs
Mise en œuvre du suivi médical réglementaire responsable, organisation...	<p>Chaque SHN est soumis à la surveillance médicale réglementaire et doit ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical.</p> <p>Le service de médecine fédérale FFC peut organiser des campagnes de prélèvement sur le centre national avec le laboratoire agréé de Montigny le Bretonneux.</p>
Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques responsable, organisation, volume...	<p>Sous la coordination du service de médecine fédérale, et en lien régulier avec les médecins référents des disciplines, le médecin du Pôle France Olympique (implanté localement à SQY) organise le suivi médical quotidien des sportifs.</p> <p>Le Pôle Olympique de BMX Freestyle s'appuie sur le service médical du CREPS de Montpellier.</p> <p>Sous les responsabilités conjointes du service de médecine fédérale FFC et du médecin du Pôle France Olympique et des kinésithérapeutes référents des disciplines, une équipe de kinésithérapeute organise la prise en charge paramédicale, les soins et messages de récupération et la rééducation post-traumatique.</p>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres FFC - Subventions ANS - Frais de participation des sportifs - Mise à disposition de cadre et d'équipements

Pôle France Jeune (Programme d'excellence)

Pôles disciplinaires :

Endurance et BMX au CREPS de la Région Centre-Val-de-Loire à Bourges

VTT XCO à Besançon (Bourgogne-Franche-Comté)

Piste et route, orientation public ultra-marin à Hyères (Piste sprint pour métropolitain-e-s)

Objectif général : Excellence sportive	Championnats du Monde des catégories Relève Championnats d'Europe des catégories Relève Optimisation des projets pluridisciplinaires.
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi d'indicateurs individualisés par rapport au modèle de performance de la discipline - Niveau de performances sportives en situation de compétition - Résultats sportifs annuels sur les compétitions internationales de référence
Coordonnateur : à statut, tutelle, compétences...	1 CTN Cyclisme (40 à 100% ETP) coordonnateur/entraîneur de chaque structure + 1 entraîneur (salarié, prestataire, mise à disposition – 40 à 100% ETP) : <ul style="list-style-type: none"> • BMX • Endurance • VTT XCO • Piste – route, ultra-marins
Encadrement qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque Pôle France Jeune est placé sous la responsabilité technique des responsables de structures : Chaque CTN coordonnateur/entraîneur est assisté d'un entraîneur adjoint (convention). Chaque année, l'équipe d'encadrement peut également être complétée par 1 stagiaire en formation (DEJEPS, STAPS...), 1 préparateur physique et 1 préparateur mental, de manière ponctuelle ou permanente. Les CTN Formation/Performance peuvent intervenir ponctuellement sur des thématiques spécifiques.
Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Sont recrutés des Sportifs de Haut-Niveau relève et Sportifs Espoirs prioritairement. À l'issue de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes SHN Senior ou Elite. 6 à 12 sportifs par discipline dès 15 ans Public mixte ou ciblé. Hébergement au CREPS (Bourges) ou au Centre International de Séjour (Besançon) ou Lycées et familles d'accueil (Hyères) La FFC prend financièrement en charge une partie de l'hébergement. La partie restante est facturée aux sportifs ou à leurs familles.
Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Vélodrome (Endurance), Piste BMX (BMX), Pump-track (VTT XCO) Salle de musculation Espace d'entraînement ou d'évaluation de la puissance

	<p>Espace récupération, salle de massage et kiné Salles de réunions et bureaux d'entraîneurs Ateliers et espaces de stockage des vélos Zone de lavage des vélos</p>
Fonctionnement budget, partenaires, part fédérale...	70 000 € à 100 000 € dont 75% en provenance de la convention d'objectifs
Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	12 à 25 heures par semaine (organisation biquotidienne des entraînements) tout au long de l'année. Fermeture du Pôle pendant les vacances scolaires (possibilité de maintien exceptionnel pour préparer des objectifs majeurs).
Mise en œuvre du double projet responsable, organisation, ...	CTN coordonnateur/entraîneur + CTN FFC en charge du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC + CREPS
Mise en œuvre du suivi médical réglementaire responsable, organisation...	En outre, chaque SHN est soumis à la surveillance médicale réglementaire et doit ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical
Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques responsables, organisation, volume...	<p>Sous la coordination du Médecin des Équipes de France, et en lien régulier avec les médecins des équipes de France piste, VTT et BMX, 1 médecin de Pôle France organise le suivi médical des sportifs.</p> <p>1 kinésithérapeute organise la prise en charge paramédicale, les soins et massages de récupération et la rééducation post-traumatique.</p> <p>Celui-ci est présent 1 à 2 fois par semaine.</p>
Financements	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres FFC - Subventions ANS - Frais de participation des sportifs - Mise à disposition de cadre et d'équipements

Pôle Espoir Régional (Programme d'accès au haut-niveau)

Pôle multidisciplinaire d'accompagnement des Espoirs au sein de la région

Le Pôle Espoir est une structure d'accompagnement permettant d'accéder au haut-niveau. Elle s'organise selon différentes modalités, notamment en regroupant et coordonnant plusieurs structures appelées Structures d'Entraînement et de Formation (SEF) afin de formaliser cet accompagnement dans l'ensemble des disciplines reconnues de haut-niveau au sein de la région.

Le Manager technique territorial (MTT) en est de fait le coordonnateur. À ce titre, il est responsable de l'identification, de la labellisation et de l'animation des structures au sein du Pôle Espoir Régional.

Le comité régional est le porteur de la structure.

Objectif général : accession au haut niveau	Développement des habiletés du sportif, notamment en privilégiant une pratique pluridisciplinaire. Préparation aux compétitions nationales et internationales.
Indicateurs de résultats :	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi trimestriels sur les facteurs définis dans les modèles de performance des sports cyclistes (physique, physiologique, mentaux, technique, tactique) - Niveau de performance dans des compétitions nationales et internationales - Niveau de résultat dans les Championnats nationaux À l'issue de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes SHN Relève.
Coordonnateur : statut, tutelle, compétences...	1 MTT coordonnateur/entraîneur de chaque Pôle Espoir Régional.
Encadrement qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque Pôle Espoir est constitué d'une « cellule performance » composée de : <ul style="list-style-type: none"> - 1 ou des Entraîneurs diplômés d'État (DE, DES, STAPS...); - Des experts ressources en préparation physique et mentale. Chaque année, cette « cellule performance » peut également être complétée par des stagiaires en formation (DEJEPS, STAPS...)
Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Sont recrutés prioritairement des Sportifs Espoirs. Le Pôle Espoir Régional rassemble les sportif-ive-s identifiés dans les SEF et les jeunes talents isolé-e-s à fort potentiel. Public mixte à partir de 13 ans pour les filles (minime 2) et 14 ans pour les garçons (cadet 1) Le nombre de sportifs en SEF dépend du nombre de structures coordonnées 5 à 10 cyclistes isolé-e-s et à fort potentiel
Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Équipements spécifiques Salle de musculation Espace d'entraînement ou d'évaluation de la puissance

	<p>Espace récupération, salle de massage et kiné</p> <p>Salles de réunions et bureaux d'entraîneurs</p> <p>Ateliers et espaces de stockage des vélos</p> <p>Zone de lavage des vélos</p>
Fonctionnement budget, partenaires, part fédérale...	<p>Budget du comité régional et de ses partenaires.</p> <p>Subventions ANS – Accession Haut Niveau</p>
Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	<p>12 à 25 heures par semaine (planification biquotidienne des entraînements) tout au long de l'année.</p>
Mise en œuvre du double projet responsable, organisation, ...	<p>MTT + CTN FFC en charge du suivi socio-professionnel des SHN de la FFC + DRJSCS + CREPS le cas échéant</p>
Mise en œuvre du suivi médical réglementaire responsable, organisation...	<p>Chaque SHN et chaque « Espoir » sont soumis à la surveillance médicale réglementaire et doivent ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical</p>
Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques responsables, organisation, volume...	<p>Le médecin du Pôle Espoir Régional organise le suivi médical des sportifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins kinés • Bilan psychologique
Financement	<p>La structure est financée par le comité régional. Celui-ci peut apporter son concours financier, ou relayer celui des institutions publiques (conseil régional, État...) à des SEF regroupées composant l'organisation du Pôle Espoir, à partir d'une convention annuelle. Ce concours financier dépend entre autres du nombre de sportifs « Espoirs » en son sein et/ou des interventions auprès du Pôle Espoir Régional.</p>

Structures d'Entraînement et de Formation du Pôle Espoir Régional (Programme d'accès au haut-niveau)

Ces structures composent le Pôle Espoir. Elles permettent d'offrir les conditions nécessaires à l'entraînement quotidien et le suivi d'une scolarité adaptée. Chaque année, le MTT reconnaît l'intégration de ces structures au sein du Pôle Espoir Régional et organise leur concours dans la stratégie d'accès au haut-niveau. À ce titre, les structures d'entraînement peuvent recevoir des aides financières de l'État, du conseil régional directement ou via le comité régional. La centralisation des aides par le comité régional est cependant privilégiée compte tenu du fait que l'intégration au sein du Pôle Espoir Régional peut être annuelle et dépend en partie du niveau de performance des sportifs et de la structuration de chaque SEF.

Objectif général : Accession au haut niveau	Développement des habiletés du sportif et développement des pratiques multidisciplinaires. Préparation aux compétitions nationales et certaines de niveau international
Indicateurs de résultats niveau de recrutement des sportifs niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi trimestriels sur les facteurs définis dans les modèles de performance des sports cyclistes (physique, physiologique, mentaux, technique, tactique) - Niveau de performance dans des compétitions nationales et internationales - Niveau de résultat dans les Championnats nationaux À l'issue de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes SHN Relève.
Coordonnateur : statut, tutelle, compétences...	Un Entraîneur diplômé ou un Professeur d'EPS qualifié est « coordonnateur délégué » par le Manager Technique Territorial
Encadrement qualification, conditions d'intervention...	L'encadrement de chaque structure comprend : 1 Entraîneur diplômé d'une qualification inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et permettant l'entraînement cycliste est responsable du projet d'entraînement et de formation de la structure. Il est assisté éventuellement par d'autres encadrants : entraîneurs, préparateur physique, mécanicien... Chaque année, l'équipe d'encadrement peut également être complétée par des stagiaires en formation (DEJEPS, STAPS) La « cellule performance » du Pôle Espoir Régional intervient régulièrement ou ponctuellement. Elle définit les orientations sportives, en lien avec les directives techniques nationales.
Population nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	Sont recrutés des sportifs régionaux à fort potentiel et des sportifs Espoirs Au cours de la formation sportive, il est attendu que ces sportifs intègrent les listes Espoir ou SHN Relève. 6 à 15 sportifs par structure.

	Public mixte à partir de 13 ans pour les filles (minime 2) et 14 ans pour les garçons (cadet 1)
Installations spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	<p>Équipement(s) spécifique(s) sur place ou à proximité avec convention d'utilisation pour chacun. Exemples : Vélodrome, Piste BMX, espaces dédiés au VTT, cyclo-cross, routes, adaptés à la pratique du cyclisme...</p> <p>Équipements complémentaires permettant la préparation des athlètes : Salle(s) de musculation et salle(s) de sport, piscine, site de course à pied, etc...</p> <p>Salles de réunions et de formation,</p> <p>Ateliers mécaniques + espaces de stockage sécurisés des vélos, aire de nettoyage des vélos</p> <p>Vestiaires et sanitaires</p> <p>L'ensemble de ces équipements doit être disponible aux heures d'entraînement</p>
Fonctionnement budget, partenaires, part fédérale...	La structure porteuse d'une SEF peut être un club affilié à la FFC, un comité départemental, un comité régional ou une Section d'Excellence Sportive d'un Lycée.
Volume d'entraînement nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	<p>10 à 20 heures par semaine tout au long de l'année scolaire.</p> <p>La préparation physique générale et le développement des habiletés mentales de base doivent être considérés dans l'entraînement hebdomadaire tout au long de l'année.</p>
Mise en œuvre du double projet à responsable, organisation, ...	La structure d'entraînement et de formation est obligatoirement en lien avec un établissement scolaire.
Mise en œuvre du suivi médical réglementaire à responsable, organisation...	Les sportifs Espoirs ou SHN sont soumis à la surveillance médicale réglementaire et doivent ainsi réaliser celui-ci conformément au règlement médical
Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques à responsables, organisation, volume...	Les sportifs doivent pouvoir être orienté vers un médecin référent de la structure et une offre de soins médicaux et paramédicaux
Financement	La structure est responsable de son financement. La convention avec le comité régional peut prévoir des apports financiers. Subventions ANS – PSF Accession territoriale – possible selon le statut de la structure

CAHIER DES CHARGES DES CENTRES DE FORMATION DES STRUCTURES PROFESSIONNELLES DE CYCLISME

La formation des sportifs est l'objectif de toute structure fédérale de la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Cet enjeu de la formation cycliste est partagé par la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC). La mission de la LNC est de faire progresser la situation des coureurs professionnels et d'améliorer l'organisation du cyclisme professionnel.

La mission de la FFC s'articule autour de la construction d'un projet de formation équilibré entre les enjeux sportifs, socio-professionnels et personnels, élément clé de la formation du sportif.

Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme s'intègrent dans une filière française de formation qui ambitionne d'être le meilleur cyclisme mondial et de remporter les épreuves de référence que sont les Championnats du monde, les Jeux Olympiques et le Tour de France.

Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme doivent garantir les conditions d'une réussite sportive et sociale des sportifs qu'ils accueillent. Ils constituent des structures associées au projet de performance fédéral (PPF), en complément des pôles Espoirs et pôles France existants, et relèvent du programme excellence de ce PPF. Ils concourent au rayonnement du cyclisme professionnel français.

Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme se situent à la charnière du programme relève et du programme olympique au sein du programme d'excellence du PPF de la FFC. Ils se positionnent donc entre les structures Pôles Espoirs du PPF et les Equipes cyclistes professionnelles. Les Centres de formation des structures professionnelles de cyclisme se positionnent de manière transversale avec l'ensemble des disciplines d'endurance du cyclisme que sont, outre le cyclisme sur route, la piste endurance, le cyclo-cross mais aussi le VTT cross country.

Ces centres de formation, constitués en étroite collaboration avec les structures professionnelles du cyclisme, doivent permettre au jeune coureur, âgé de 18 à 25 ans de suivre une formation scolaire, universitaire ou professionnelle en parallèle de sa formation sportive.

Le centre de formation a donc pour triple objectif d'assurer :

- une formation sportive permettant de préparer le coureur aux exigences du cyclisme professionnel et du cyclisme de haut niveau ;
- une qualification scolaire universitaire ou professionnelle afin d'acquérir une capacité d'insertion professionnelle hors carrière de cycliste professionnel ;
- une perspective d'accès à un statut de cycliste professionnel.

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche d'excellence de la formation dans le cyclisme français, et ceci dans le respect des valeurs du sport, c'est-à-dire en concevant une formation s'adressant à l'unité-totalité du jeune cycliste et pas seulement à l'aspect sportif. La question de la formation, initiale ou professionnelle, y tient une place essentielle dans la perspective de reconversion du cyclisme au terme de sa carrière sportive.

1. Niveaux de compétition auxquels doivent participer l'équipe professionnelle partenaire et l'équipe cycliste du centre de formation.

Lorsque l'équipe professionnelle partenaire du centre de formation fait partie des équipes World Tour ou en Continentales Pro, le centre de formation s'appuiera sur une équipe inscrite en Continentales UCI ou en Nationale 1.

Lorsque l'équipe professionnelle partenaire du centre de formation fait partie des équipes Continentales UCI affiliées à la Ligue nationale de cyclisme, le centre de formation s'appuiera sur une équipe inscrite en Nationale 1 ou en Nationale 2.

2. Age des jeunes sportifs accueillis en centre de formation

Les stagiaires doivent être âgés de 18 ans au plus tard au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et ne peuvent pas atteindre 25 ans au cours de l'année civile de la sortie du centre de formation.

Des dérogations portant uniquement sur l'âge de sortie du centre de formation pourront être accordée sous réserve d'un avis technique conforme du Directeur technique national de la FFC.

3. Effectif minimal et maximal des jeunes sportifs accueillis en centre de formation

L'effectif du centre de formation est compris entre un minimum de 10 et un maximum de 20 jeunes cyclistes sous convention de formation validée par la DTN.

4. Effectifs et qualifications requises des personnes chargées de l'encadrement sportif, médical et social des jeunes sportifs

Un organigramme nominatif, faisant apparaître au minimum les personnes en charge des encadrements sportif, médical et social, doit obligatoirement être tenu à jour. Il est communiqué en début d'année à la DTN de la FFC et à chaque jeune sportif accueilli (annexe à la convention de formation établie entre le centre et le sportif). Tout changement apporté à l'organigramme en cours de saison sportive doit être porté à la connaissance de la FFC sans délai.

L'encadrement du centre doit participer chaque année à un programme de formation continue et d'évaluation (2 jours) organisé par la DTN de la FFC.

a. Personnel de direction de la structure

Un personnel est chargé de la fonction de responsable du centre de formation. Interlocuteur principal de la Fédération française de cyclisme, de la Direction technique nationale de la FFC et de la Ligue nationale de cyclisme, il est titulaire d'un des diplômes professionnel ou universitaire de niveau II.

b. Personnel d'encadrement sportif

Un personnel, distinct du responsable du centre, assure la fonction de responsable sportif. Entraîneur, il est titulaire de l'un des diplômes suivants :

- BEES 2^{ème} degré option Cyclisme,
- Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) spécialité Performance sportive mention Cyclisme,
- Licence STAPS Entraînement sportif option Cyclisme.

Le responsable sportif met en place un système de suivi d'entraînement individualisé intégrant un dispositif d'interventions et d'évaluation objectif et visant l'optimisation de la performance pour chaque jeune sportif accueilli (préparation physique, préparation mentale, tactique et technique).

c. Mécanicien

Les activités cyclistes font partie des sports dans lesquelles la composante mécanique est essentielle. La structure doit disposer d'un-e mécanicien-ne à temps plein qui sera chargé de prendre en charge le suivi, l'entretien et la gestion du parc de matériel cycliste à l'entraînement et en course.

Ce personnel participe au processus de formation professionnelle des coureurs de la structure.

d. Personnel médical et paramédical

L'équipe d'encadrement médical et para médical est une composante essentielle du centre de formation.

Elle se comprend :

- un médecin coordinateur disposant de l'une des formations suivantes :
 - Capacité en médecine du sport
 - C.E.S. ou D.E.S de médecine du sport
 - D.U. de traumatologie du sport
 - C.E.S. ou D.E.S. de rééducation fonctionnelle

Le médecin coordinateur du centre de formation peut être le médecin de la structure professionnelle partenaire, ou au moins en lien direct avec celui-ci. Son temps d'activité doit permettre un suivi mensuel de chaque sportif ainsi que la coordination de l'équipe de prise en charge médicale et paramédicale mais aussi d'accès à d'autres soins spécialisés (dentaires, podologie...).

- un masseur-kinésithérapeute. Son temps d'activité doit permettre une prise en charge au moins hebdomadaire (1h) de chaque sportif de la structure.
- un psychologue du sport. Son temps d'activité doit permettre à minima une prise en charge trimestrielle de chaque sportif de la structure.
- une consultation nutritionniste et diététique Son temps d'activité doit permettre à minima une prise en charge trimestrielle de chaque sportif de la structure.

e. Personnel chargé du suivi social et du suivi de la scolarité/formation

Le personnel en charge de la direction de la structure est chargé du suivi social et du suivi de la scolarité ou de la formation de chaque sportif de la structure. Il est en effet la personne qui doit être à l'interface de la formation cycliste réalisé à l'intérieur de la structure et des structures partenaires sur la formation, la scolarité, le cadre de vie des sportifs de la structure et la FFC (en particulier le/la responsable du suivi socioprofessionnel des SHN).

Son activité doit permettre à minima un entretien de bilan mensuel avec chaque sportif de la structure.

5. Nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire accessible aux jeunes - Aménagements et aides prévus

Le Centre de Formation doit permettre au jeune sportif de suivre avec les mêmes chances de succès leur formation sportive avec une formation scolaire, universitaire ou professionnelle.

Les modalités de la formation des jeunes sportifs sont définies en cohérence avec les directives techniques nationales définies par la Direction technique nationale (DTN) de la FFC.

Le stagiaire bénéficiera d'un bilan, pour construire ou valider son projet scolaire, universitaire ou professionnel, qui doit être compatible avec la préparation sportive, lors de son entrée au centre, à la fin de chaque saison et à la sortie du centre.

Une diversité de parcours de formation est proposée. Dans chaque parcours, les jeunes sportifs bénéficient d'un aménagement de la scolarité/de formation et d'un accompagnement individualisé afin de pouvoir concilier au mieux études et entraînements.

Dans le cadre de la formation du stagiaire des contenus pédagogiques définis par la DTN de la FFC et par la LNC sont mis en œuvre.

5°bis. Modalités de mise en œuvre de formation sportive et citoyenne

La formation du cycliste professionnel implique le développement d'une conscience éthique et citoyenne qui porte sur :

- les règles relatives aux droits et obligations et aux conditions d'utilisation par le sportif de son image,
- les droits liés à l'exploitation de l'image individuelle du sportif,
- les modalités d'expression du sportif et de son devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard du sport et de ses valeurs,
- les règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage,
- le cadre juridique et économique applicable au sportif.

Les contenus et les outils relatifs à la formation éthique et citoyenne des cyclistes professionnels sont proposés par la DTN de la FFC.

Une information régulière sur les paris sportifs et l'éthique sportive, dont une au moins en début de saison sportive, est systématiquement effectuée.

6. Convention Centre de formation / Equipe professionnelle partenaire

Le Centre de formation des structures professionnelles de cyclisme est directement lié à une Equipe cycliste professionnelle tel que prévu dans le 1. du présent cahier des charges.

Ce lien doit être matérialisé par une convention qui permet de partager le projet de formation de cyclistes professionnel, les valeurs de ce projet et les moyens consacrés. La convention qui lie le Centre de formation des structures professionnelles de cyclisme et l'Equipe cycliste professionnelle doit permettre de garantir des conditions de recrutements et de formations durables et adaptées au projet de formation et à ses valeurs.

La convention conclue entre le Centre de formation des structures professionnelles de cyclisme et une Equipe cycliste professionnelle est validée par la DTN de la FFC.

7. Conventions Centre de formation / Etablissements scolaires, d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle

Le Centre de formation devra signer des conventions avec les établissements scolaires ou universitaires et les organismes de formation professionnelle accueillant des stagiaires afin de prévoir les conditions de formation proposées. Ces conditions intégreront notamment :

- les aménagements horaires de formation compatibles avec la pratique intensive et la préparation au sport de haut niveau,
- la mise en place de cours de rattrapage en cas d'absences, de cours de soutien, ou d'un dispositif spécifique d'accompagnement pour les stagiaires en difficulté,
- la contribution éventuelle du centre de formation au soutien scolaire complémentaire (heures d'études encadrées, aide méthodologique).

Outre les conventions Centre de formation / Etablissements ou Organismes de formation scolaire, universitaire ou professionnelle, et conformément aux règlements en vigueur, une convention de formation professionnelle sera, le cas échéant, conclue entre le jeune sportif et l'organisme de formation concerné.

Le responsable Centre de formation est le garant tant du travail personnel effectué par le jeune sportif que des résultats qu'il obtient. A cette fin, il conçoit et anime un dispositif individualisé de suivi et de remédiation. Ce dispositif intègre un bilan mensuel et le suivi quotidien du parcours de formation des jeunes sportifs et l'information en temps réel de toute remarque comportementale, retard ou encore absences injustifiées.

8. Installations et équipements sportifs mis à disposition des sportifs en formation

Le lieu d'implantation du centre de formation constitue le cœur même de la structure. Il doit permettre au stagiaire de trouver toutes les conditions répondant aux objectifs de formation sportive et de formation scolaire.

Afin de rendre compatibles et efficaces la poursuite du projet sportif et celle du projet scolaire et universitaire, les lieux d'hébergement, de cours et d'entraînement doivent se situer dans un périmètre rapproché. Une formation de haut niveau ne peut s'accommoder de longs déplacements quotidiens.

Le Centre de formation doit posséder, idéalement avec une unité de lieu :

- une salle de cours permettant d'accueillir la totalité des stagiaires avec chaises, bureaux et tableau,
- un vestiaire équipé de douches chaudes,
- une salle de musculation équipée et pouvant accueillir (nombre?) stagiaires en toute sécurité,
- un bureau équipé pour le directeur du centre avec une ligne téléphonique, un ordinateur et une connexion internet,
- un atelier mécanique et espace de nettoyage des vélos,
- une mise à disposition de vélos de route et de matériels pour les autres disciplines cyclistes nécessaires à la formation sportive (VTT, piste et cyclo-cross en particulier),
- une salle d'examen médical comprenant au minimum un bureau, deux chaises, un réseau de communication et une table d'examen,
- un espace de détente et de convivialité.

De plus, le cyclisme exige des moyens de locomotion adaptés pour le transport sur les lieux de compétition et d'entraînement. Sont donc également nécessaires :

- un véhicule équipé (galerie),

- un minibus équipé (transport vélo),
- un fourgon atelier,
- un véhicule deux roues à moteur.

Le cas échéant, le centre met également en œuvre par tout moyen le transport entre l'hébergement, le lieu d'entraînement et le lieu d'études. Cette organisation peut notamment passer par le recours aux transports en commun (urbains ou interurbains) ou bien le remboursement des frais de déplacement des stagiaires (forfait kilométrique, abonnements).

9. Durée hebdomadaire d'entraînement (ou de compétition) et périodes de récupération et de repos

Le responsable de l'encadrement sportif définit une planification annuelle individualisée de l'entraînement et du calendrier de courses pour chaque sportif. Cette planification doit être justifiée au regard des objectifs de développement et de formation professionnelle. Les objectifs sportifs ne doivent être que la conséquence des objectifs de développement et de formation professionnelle.

La planification d'entraînement (volume et qualité) et de compétitions (quantité et niveau d'épreuves) en fonction des périodes de l'année est présentée à la DTN de la FFC.

Le Centre de formation doit permettre d'accompagner chaque cycliste dans une pratique de haut niveau d'une discipline cycliste (piste, cyclo-cross ou VTT) complémentaire au cyclisme sur route.

La planification est transmise en même temps que la présentation de l'effectif du Centre.

10. Conditions d'hébergement, de restauration et de travail.

Dispositif d'hébergement

L'hébergement peut être de différents types et doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sûreté et à la sécurité des locaux à sommeil.

Il peut être individuel (appartements, famille d'accueil) ou collectif (internat établissement scolaire ou CREPS) à proximité des lieux d'apprentissage.

Dans tous les cas, l'hébergement est accessible le week-end.

Les conditions et équipements au sein de l'hébergement sont :

- Chambres de deux lits maximums pour l'hébergement collectif,
- Équipement sanitaire (douche, lavabo, WC...),
- Lingerie équipée et accessible 7 jours/7,
- Cuisine, espace de restauration (plaques de cuisson, évier, réfrigérateur...),
- Salle de repos, salle TV,
- Literie de qualité,
- Rangements (meubles, placards...),

- Un bureau par stagiaire,
- Accès internet,
- Rangement sécurisé pour les vélos

Les conditions de restauration doivent permettre d'assurer les besoins qualitatifs et énergétiques liés à une pratique sportive intensive. Les repas doivent être possible sur des plages horaires flexibles tenant compte des obligations d'entraînement, y compris les week-ends et en période de vacances scolaires.

11. Conventions Centre de formation / Jeune sportif accueilli

L'accès à un centre de formation est subordonné à la conclusion d'une convention entre le jeune sportif bénéficiaire de la formation dispensée par le centre (ou son représentant légal), et le centre de formation.

Le centre de formation établit au début de chaque saison la liste complète des coureurs intégrés et tient à disposition l'ensemble des conventions conclues.

Un envoi de cette liste à la DTN de la FFC doit être réalisé au plus tard le 15 novembre de chaque saison, accompagné du programme annuel d'activité.

12. Obligations comptables du centre de formation

Comptabilité

Le centre de formation tiendra une comptabilité séparée (sectorisation ou association dédiée) conforme aux règles comptables et fiscales en vigueur. Lorsque sa situation financière l'exige, elle nommera au moins un commissaire aux comptes et un suppléant.

Certification des comptes

Les obligations qui incombent au centre de formation, en matière de certification des comptes, varient selon le montant global annuel des subventions versées par l'Etat ou les collectivités. Le centre s'attachera à respecter les obligations qui sont les siennes en la matière.

Prestations gratuites et dons

Toutes les prestations gratuites et tous les dons doivent être justifiés (contrat avec factures).

Situation Intermédiaire

Le centre de formation s'engage à établir un suivi budgétaire semestriel qu'il transmet pour information à la DTN de la FFC et à la DNCG PRO. Ce bilan devra faire état des documents comptables analytiques ayant servis à l'établissement du bilan ; ces documents devront pouvoir être accessibles sur demande la DTN de la FFC et de la DNCG PRO.

13. Bilan sportif, pédagogique et financier annuel

Le centre de formation fournit chaque année à la FFC et à la DNCG PRO, dans le mois suivant l'approbation des comptes annuels, le bilan d'activité détaillé de l'année précédente et le budget prévisionnel de l'exercice

Le bilan d'activité annuel détaillé porte sur les aspects sportifs, pédagogiques et financiers du fonctionnement du centre, tant en termes de moyens mobilisés, les actions réalisées et les résultats obtenus. Il est transmis sans délai à la DTN de la FFC et à la LNC. Il intègre également un suivi des cyclistes formés en son sein pendant les 3 années suivant leur sortie du centre.

Sur la base de ce bilan, le centre de formation est soumis à une évaluation annuelle de la part de la commission mixte FFC/LNC. L'évaluation réalisée portera sur la qualité des infrastructures mises à la disposition des sportifs, la qualité de la formation générale et sportive dispensée, sur l'efficacité sportive de la structure et, de façon plus générale, sur le contrôle du respect des exigences du cahier des charges.

Une visite du Centre peut également être mise en place de manière complémentaire. Les représentants de la FFC et de la commission mixte FFC/LNC peuvent également solliciter la mise en place d'un moment d'échange avec les stagiaires du centre.